

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC
LA SÉANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Pavillon des Mareyeurs - Acquisitions - Délégation du Conseil au
Président - Autorisations - Décision**

Monsieur VALADE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Au vu de l'étude de faisabilité examinée par le Bureau de Communauté du 7 février 2008, il a été convenu de poursuivre la procédure d'acquisition du Pavillon des Mareyeurs dans le cadre de la stratégie de développement des activités du MIN de Bordeaux et de la diversification du pôle agro-alimentaire de Brienne.

En effet, l'intégration de l'activité de mareyage en gros dans le MIN permettrait d'assurer l'unité fonctionnelle et économique du pôle agro-alimentaire de l'agglomération bordelaise.

La situation patrimoniale de cet ensemble immobilier partiellement placé sous le régime de la copropriété se présente actuellement comme suit :

- A - 70 lots dépendent de la liquidation judiciaire de la SA Pavillon des Mareyeurs dont le mandataire est Maître MANDON,
- B - 3 lots dépendent de la liquidation judiciaire de la SARL CETALIA dont le mandataire est Maître MALMEZAT-PRAT, et pour lesquels la SCI LA VICTOIRE a été déclarée adjudicataire lors de la vente aux enchères du 31 janvier 2008,
- C - 3 lots dépendent de la liquidation judiciaire de la Société GOBIN dont le mandataire est Maître MALMEZAT-PRAT,
- D - 19 lots appartenant et gérés par 6 sociétés qui ont proposé ensemble une vente amiable à la Communauté Urbaine de Bordeaux en vue d'une intégration dans le MIN.

Aussi, pour assurer dans de bonnes conditions de réactivité la mise en œuvre des procédures d'appropriation publique devant, à terme, nous permettre de maîtriser l'ensemble des lots de copropriété susvisés, vous est-il proposé de déléguer à Monsieur le Président le pouvoir de mener toutes négociations utiles et notamment de déposer les offres d'acquisitions, dans la limite des estimations de France Domaine, auprès des juridictions compétentes.

Il vous est également proposé d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions et signer tous documents relatifs aux procédures d'acquisition des lots susvisés.

Il est à souligner que la Communauté Urbaine de Bordeaux instruira ce dossier dans le respect d'un triple objectif :

- acquisition de la totalité des lots et espaces communs composant l'ensemble immobilier du Pavillon des Mareyeurs. Si cette condition ne devait pas être remplie la Communauté Urbaine de Bordeaux renoncerait alors à poursuivre ce projet.
- transactions réalisées dans le strict cadre des estimations domaniales.
- intégration de la halle dans le périmètre physique du MIN de Brienne pour que sa Régie Autonome en assure la gestion, selon les règles juridiques, financières et comptables en vigueur.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DELEGUER A MONSIEUR LE PRESIDENT**, en application de l'article L.5211.10 du C.G.C.T le pouvoir de conduire les négociations et de procéder à l'acquisition des biens immobiliers dépendant du Pavillon des Mareyeurs à Bordeaux, cadastrés BW 214 pour 11 013 m², par tout mode juridique pertinent (amiable, adjudication, préemption, etc), notamment en déposant les offres d'acquisition auprès des juridictions compétentes, dans la limite de l'appréciation des valeurs vénales par France Domaine, et ce, dans le respect des objectifs précisés ci-dessus.
- **AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT** à prendre toutes décisions et signer tous documents relatifs notamment à la régularisation desdites acquisitions.
- **DECIDER** que le montant des crédits correspondants, inscrit au Chapitre 21, Compte 2115, Fonction 910, CRB A 750 MCB 16 du Budget de l'exercice en cours sera abondé dans le cadre d'une prochaine décision modificative.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008

PUBLIÉ LE : 18 MARS 2008

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

